

CHSCT en audioconférence du 23 mars 2021

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

Après la suppression des compétences mutation et promotion des CAP, après l'élaboration de lignes directrices de gestion donnant toute latitude aux chefs de service sur le déroulement de carrière des agents, après la nouvelle cartographie des CAP supprimant 450 d'entre elles et plus de 1000 titulaires dans les directions de Bercy, le groupe de travail ministériel qui s'est tenu le 10 mars marque une nouvelle étape dans la restriction des droits des agents publics instituée par la loi du 6 août 2019, avec la disparition des CHSCT, à compter du 1er janvier 2023.

Faut-il rappeler que cette loi a été votée par une majorité de parlementaires contre l'avis unanime des organisations syndicales de la Fonction publique, ce qui peut légitimement interroger sur la démocratie sociale dans ce pays ?

La création des Comités Sociaux d'Administration (CSA), par fusion des Comités techniques et des CHSCT a pour but, d'abord et avant tout, de limiter l'expression syndicale par la réduction du nombre de représentants élus.

En quoi une fusion des CT et des CHSCT apporte-t-elle un plus aux agents ?

Interrogé en diverses occasions, le ministre, initiateur de cette contre-réforme, n'a jamais répondu et pour cause, les raisons ne sont guère avouables.

Il a simplement calqué sa réforme sur le privé et la création des CSE. Aujourd'hui, les retours des salariés du privé sont unanimes pour dénoncer les lacunes de cette nouvelle instance dans le domaine de la santé au travail et des conditions de travail.

La crise sanitaire a démontré toute la pertinence des CHSCT dans notre ministère. Bien des réponses aux légitimes demandes des agents ont été trouvées dans cette instance.

La création d'une formation spécialisée limitée aux services supérieurs à 200 agents ne pourra pas avoir le même impact.

A contrario, la fusion dans une même instance des questions d'organisation des services et des questions auparavant dévolues aux CHSCT, permettra de concentrer les débats sur les points les moins dérangeants dans la mise en œuvre des réformes, synonymes dans la majorité des cas de restructurations avec mobilité contrainte.



De plus, interdire que les formations spécialisées en matière de santé et de sécurité au travail puissent se prononcer sur les restructurations, est pour le moins choquant. Comme si les restructurations n'avaient pas un impact reconnu sur la santé des agents.

En mélangeant ces sujets dans l'instance plénière que seront les CSA, Bercy compte bien noyer l'essentiel dans l'accessoire.

Le projet de cartographie des futurs CSA dans les directions de Bercy n'est qu'une stricte déclinaison du décret du 20 novembre 2020. La disparition de fait, d'une instance inter directionnelle, telle que les CHSCT départementaux signifie le retour à la situation d'avant 1990, un bel exemple du dialogue social « rénové et moderne » dans le « monde d'après ».

Concernant la crise sanitaire, après un an de COVID, les premiers bilans et rapports sur sa gestion concluent que la France n'était pas préparée à une crise sanitaire d'ampleur et que les réponses apportées n'étaient pas toujours pertinentes. Pire, les pénuries en tout genre, les manques d'anticipation, les atermoiements stratégiques, ont rendu difficile le travail des équipes de préventions.

Notre ministère s'est adapté, au gré des événements, pour pouvoir concilier les volontés médicales et gouvernementales aux exigences du terrain. De nombreux guides, réactualisés en permanence, ont été élaborés, en collaboration avec les représentants du personnel lors de CHSCT ministériels.

FO Finances 02 salut les efforts consentis pour apporter des réponses et des moyens, à des agents, inquiets, déboussolés, chahutés, par 12 mois éprouvants. Néanmoins, le contexte demeure compliqué. Longtemps passé sous silence, la question des risques psychosociaux liée à la gestion de crise, est, enfin, prise en considération. Nombreux collègues ressentent une grande lassitude dans le changement de leur mode de travail et dans les contraintes qui perturbent leur vie et leur lien social.

FO Finances 02 vous avait déjà alerté sur la dégradation de la situation et de l'abattement grandissant au sein des services. Le manque de perspectives, le renforcement contraignant de mesures sanitaires, augmentent les troubles dépressifs avec, pour conséquences, la consommation d'anxiolytiques et la consultation de psychologues.

Nous vous rappelons notre totale opposition aux réformes imposées par notre ministère et exigeons le retrait immédiat de celles déjà engagées telles que le NRP à la DGFIP ou le transfert des missions fiscales de la Douane vers la DGFIP.



FO Finances 02 profite de cette instance pour attirer l'attention sur le principe des dispositifs de soutien et d'écoute (numéro vert). Ceux-ci ne garantissent pas un réel suivi de l'état psychologique du personnel en souffrance. Une réflexion particulière doit être apportée pour améliorer le ciblage des agents en difficultés, passant "sous les radars". Le complément par des initiatives locales d'entraides comme des soutiens personnalisés, mieux acceptés par un public fragilisé, permettrait une meilleure prévention des risques.

Nous évoquerons, en séance, la démarche de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT).

Pour Bercy, ce partenariat national a pour mission (telle que définie par le décret du 31 juillet 2015), de disposer d'un appui pour la mise en œuvre de mesures en faveur de la sécurité et de la santé au travail des agents. Longuement débattu, depuis des mois, au CHSCTM, il doit permettre, par une action de terrain, d'étudier des thèmes et d'apporter des « mesures innovantes » (sic) aux différentes directions.

Parmi les sujets abordés, nous avons les nouveaux modes de travail, dont celui du télétravail.

Malgré des aspects bénéfiques, le télétravail, tel qu'il est vécu, aujourd'hui, et selon un rapport de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), apporterait, chez certains, davantage de stress, que le travail en présentiel. Le personnel touché se retrouve à tous les échelons, dont l'encadrement, privé de repaire managérial.

FO Finances 02 n'est pas dupe, les objectifs doivent rester dans le cadre des conditions de travail, tournés vers l'amélioration du schéma d'activité et non vers de quelconques visées déstructurantes pour nos services.

Plus que jamais, en cette année 2021, FO Finances 02 exige :

- **Le retrait de la loi de transformation de la fonction publique.**
- **L'arrêt immédiat des réformes en cours aux finances.**
- **Le maintien des CHSCT et de leurs budgets dédiés.**